

Département de la Moselle



# CONCEPTION, REALISATION ET INSTALLATION D'UNE ŒUVRE ARTISTIQUE

*Collège de Saint Avold*

Cahier des charges 2025



## Sommaire

Présentation du programme	p.3
- <i>Politique départementale</i>	
- <i>Situation du collège</i>	
- <i>Le calendrier</i>	
- <i>Le programme artistique</i>	
Règlement et engagements	p.17

### ***Politique de l'aménagement du territoire par le Département de la Moselle :***

Garant de l'équilibre entre les territoires et de la cohésion sociale, le Département multiplie les projets d'aménagement structurants pour la Moselle ainsi que les soutiens au monde rural et au monde urbain. Son ambition : faire de la Moselle un département où il fait bon vivre et se projeter avec confiance dans l'avenir.

C'est dans ce cadre que le Département a voté en 2022, un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) d'un montant de 162M€ pour la reconstruction de 10 collèges.

Sur les 90 établissements existant en Moselle, nombre d'entre eux ont en effet été construits dans les années 70, de manière provisoire : ce sont les collèges dit "métalliques". Plus de 40 ans après, vieillissants, ils ne répondent plus aux besoins et aux normes d'utilisation actuels. Pour des raisons de coût de maintenance et de sécurité, leur reconstruction est nécessaire. Le Département s'est engagé lors de l'adoption de son plan de relance en 2020 à réaliser la (re)construction de 5 d'entre eux dans les 5 ans à venir.

Ce PPI COLLEGE est destiné à améliorer les conditions de scolarisation, tant sur le plan du bâti que de la fonctionnalité et de l'adéquation avec les exigences pédagogiques contemporaines, notamment la banalisation du numérique, le développement des stratégies d'individualisation des apprentissages et d'autonomisation des élèves.

Par ailleurs, l'exigence de modernisation doit répondre également aux enjeux sociétaux globaux que sont la promotion de l'équilibre et de la qualité nutritionnelle, la réduction de l'empreinte carbone et l'efficacité énergétique.

Le collège La Carrière de type FILLIOD 2ème génération a été mis en service en 1972 pour une **capacité de 1200 élèves sur une parcelle de 19 980 m<sup>2</sup>** cadastrée section 9 – n°130.

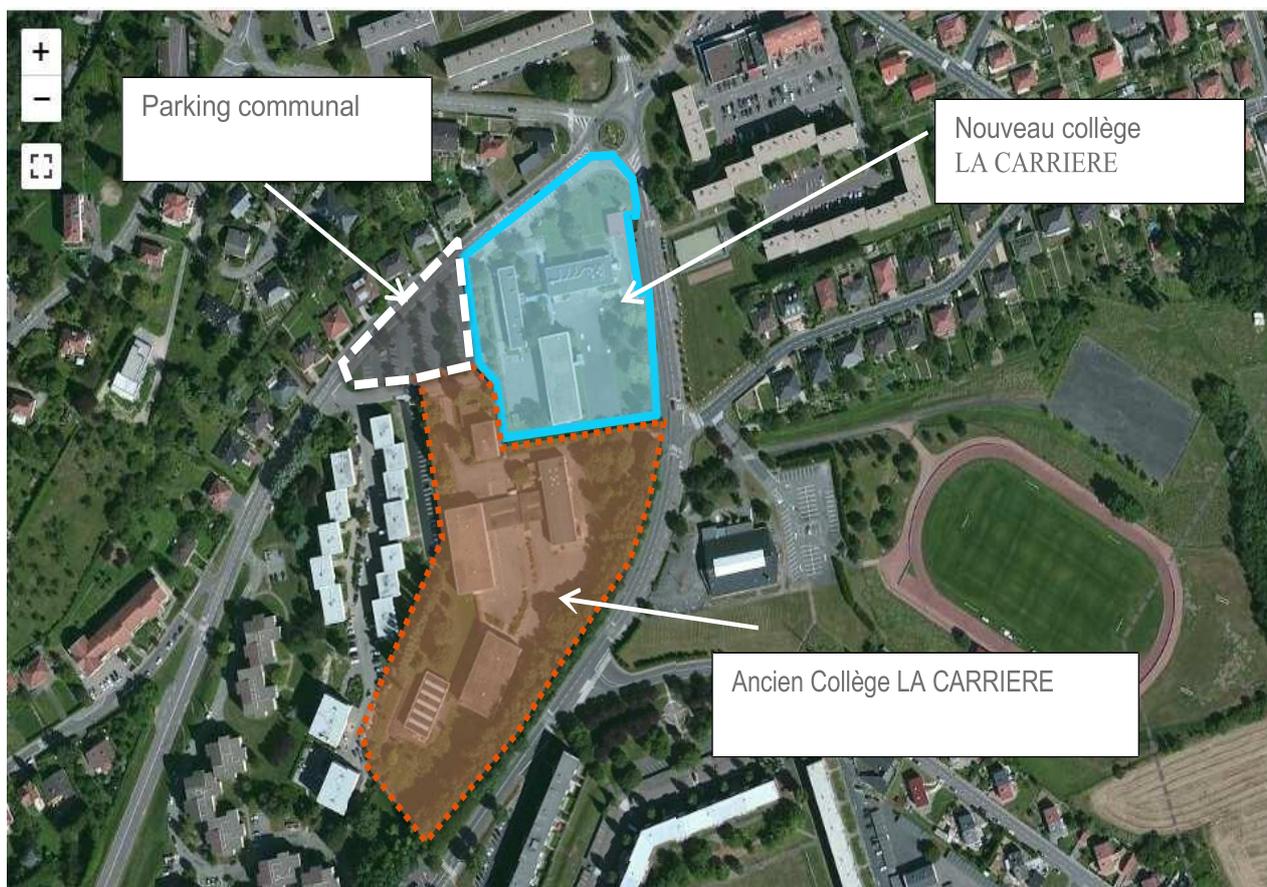
A la rentrée 2021, le collège la Carrière accueille 475 élèves dont 14 Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire) et 42 élèves en section d'enseignement général professionnel adapté (SEGPA) pour les champs Vente-Distribution-Logistique (VDL) et Production Industrielle (PI).

**La demi-pension est prévue pour 300 rationnaires et le site compte également 6 logements.**

La surface utile totale de l'établissement, environ 8300 m<sup>2</sup>, y compris les 6 logements de fonction situés dans le bâtiment Administration, est excessive par rapport aux besoins correspondants à l'effectif actuel.

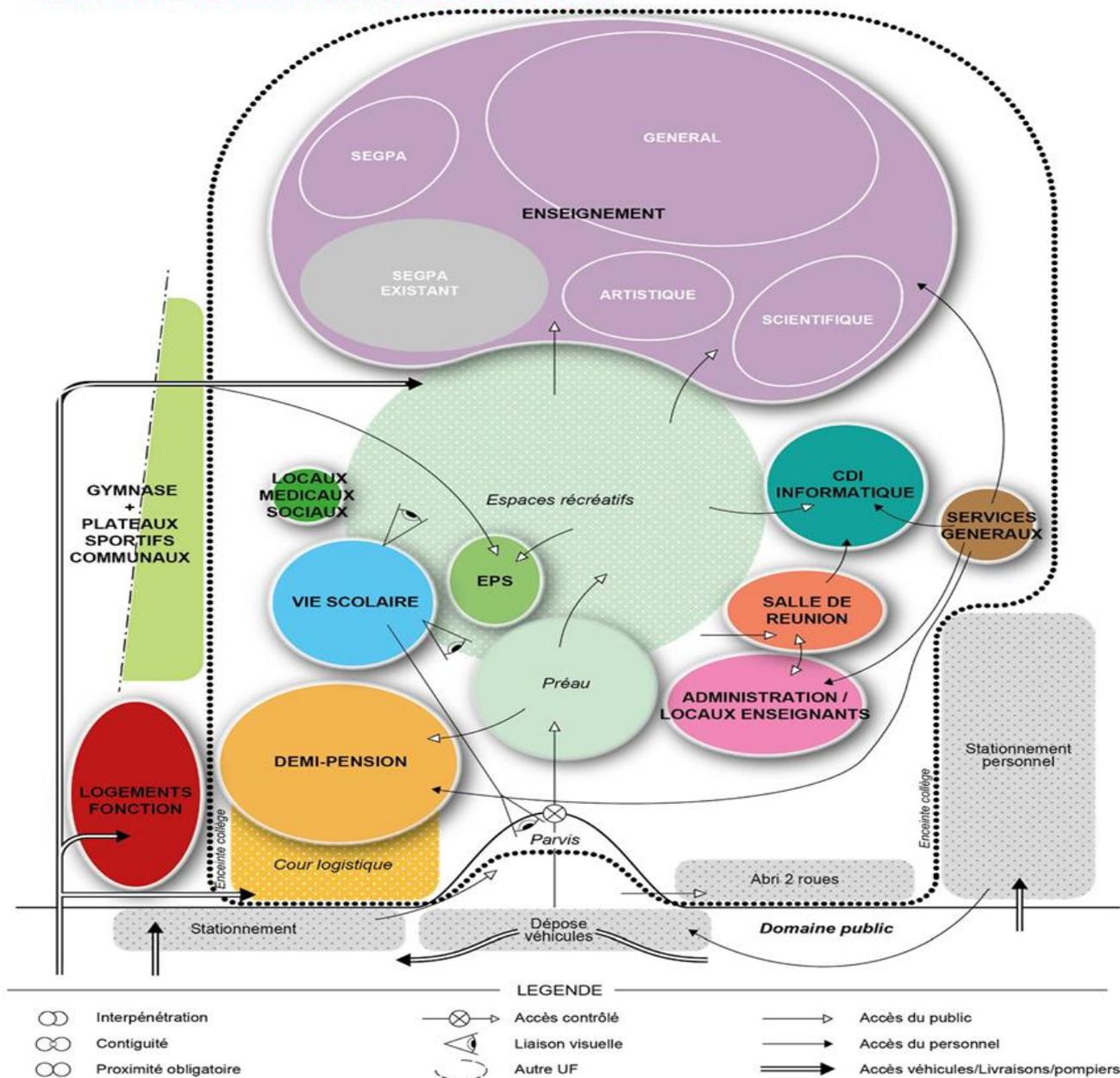
Le site retenu par le Département de la Moselle est situé rue de Montréal à SAINT- AVOLD ( 45 rue de Montréal) à l'emplacement de l'ancien lycée professionnel Valentin Metzinger fermé en juin 2019.

## Situation du collège



Ce site de 1ha 11a 59ca, cadastré section 19 parcelle n°57, est mitoyen au collège de la CARRIERE et présente de nombreux avantages : maintien du collège dans le quartier, proximité des équipements sportifs communaux, infrastructures existantes (réseaux publics, dépose-bus, parking enseignants, etc.).

## SCHEMA GENERAL DE FONCTIONNEMENT



## COLLEGE LA CARRIERE

CLASSEMENT E.R.P. : 2EME CATEGORIE

Adresse : 45 rue de Montréal - 57500 Saint-Avold  
 Contact : nouveau principal nommé en septembre 2025

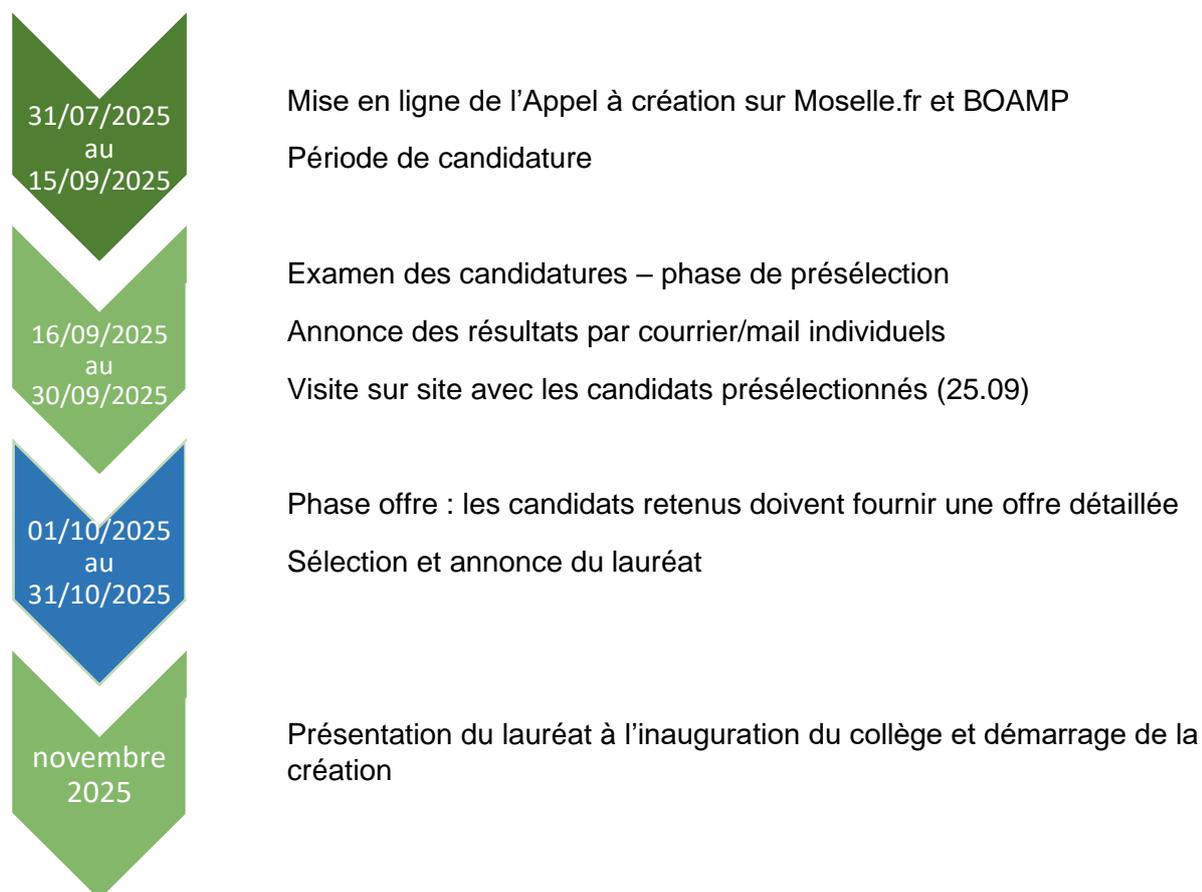
La commune de Saint-Avold, d'une population d'environ 15 000 habitants en 2016 (source INSEE), est située dans le département de la Moselle (57). Son territoire est limitrophe de l'Allemagne. Elle est délimitée par les communes de Valmont au sud et L'hôpital au nord, ainsi que Hombourg-Haut à l'est et Longeville-lès-Saint-Avold à l'ouest.

Le site du futur collège la Carrière de Saint-Avold est situé 45 rue de Montréal, au sud de la commune parcelle section 19 n°57 d'une surface d'environ 11 150 m<sup>2</sup>.

➤ **Espace de travail mis à disposition**

Description de l'espace de travail : possibilité de stocker du matériel, selon le projet, et en accord avec la direction de l'établissement.

Description et liste du matériel pouvant être mis à disposition par le collège :  
Photocopieuse multimédia, massicot, plastifieuse (sans les consommables), relieuse...



## ***Le dispositif artistique***

La construction du nouveau collège « La Carrière » à Saint Avoild permet au Département de la Moselle de solliciter un artiste afin de créer une œuvre qui sera intégrée au bâtiment.

En France, le législateur a en effet choisi d'instaurer un outil spécifique, souvent appelé « 1% artistique », qui crée une « obligation de décoration des bâtiments publics ». Les nouvelles constructions et certains projets de réhabilitation donnent ainsi lieu de **manière obligatoire** à la création d'œuvres d'art pensées en fonction du site d'implantation et pour répondre à son usage.

Il s'agit en l'occurrence de permettre la rencontre entre les artistes professionnels de pratiques diverses et un lieu dédié aux collégiens.

L'artiste sera libre pour proposer une création, **dans la limite de ce que les lieux d'accueils pourront offrir en termes d'espace, de sécurité et de ressources matérielles.**

**Au cours de l'année scolaire 2025-2026, une œuvre sera intégrée au collège de Saint Avoild.** L'artiste ou le groupement d'artistes devront proposer une création artistique en lien avec le nouveau collège.

Le projet à soumettre pour le présent appel à projets devra **être en cohérence avec le site et ses contraintes de sécurité. Il est formellement interdit d'élaborer des œuvres en matériaux combustibles (PVC, plastique notamment) pour des raisons de sécurité.**

**L'œuvre ne doit pas encombrer et dégrader les dégagements.**

**L'œuvre ne doit pas créer un danger ni pour le public en cas d'utilisation normale des locaux, ni pour les secours en cas d'incendie.**

**L'œuvre ne doit pas contenir d'alimentation électrique ou éclairage divers.**

Les candidatures seront examinées par un comité artistique.

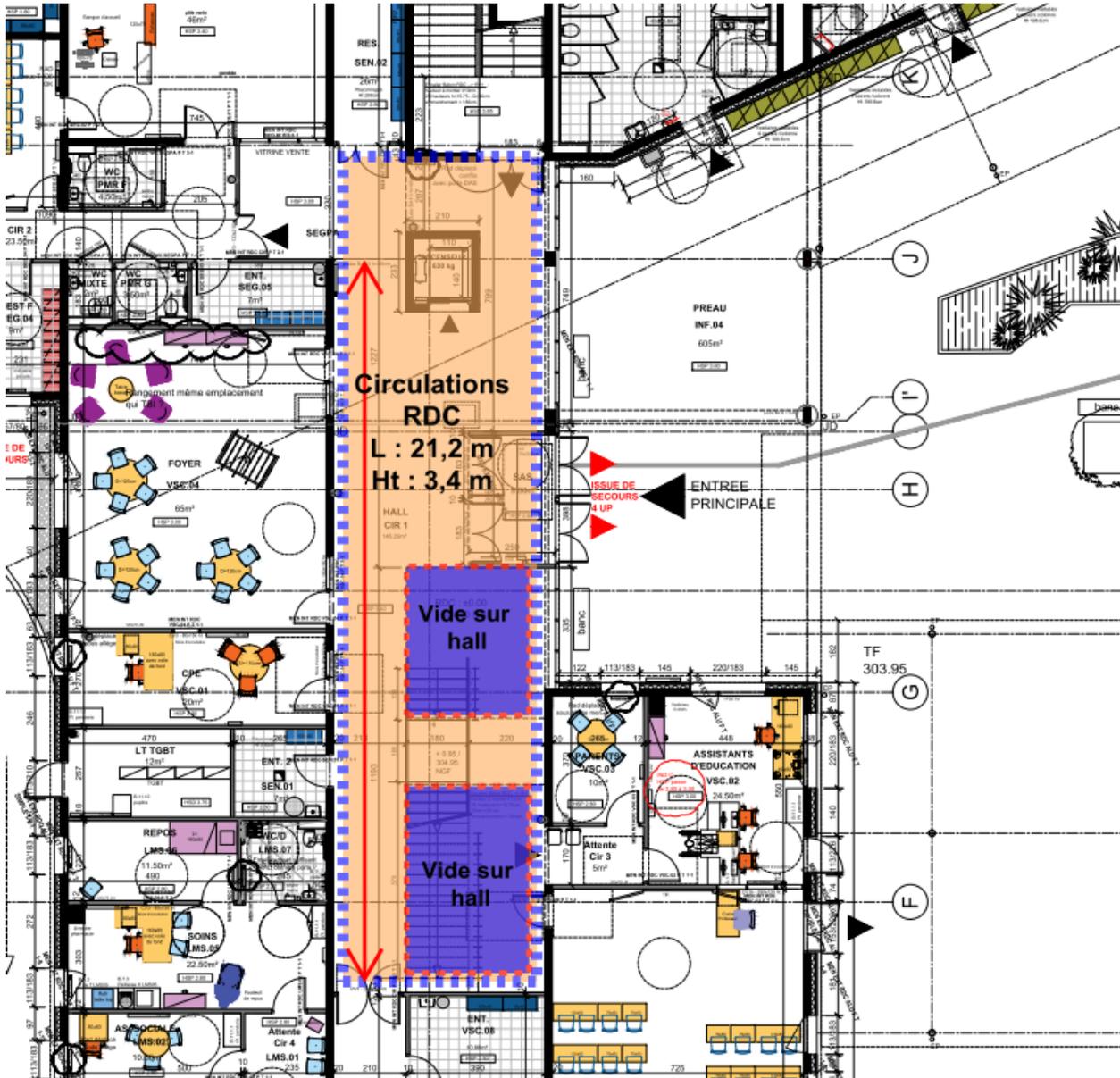
**L'œuvre sera finalisée pour juin 2026.**

## Les emplacements possibles :

Si l'œuvre est en intérieur, 3 possibilités :

- Sur le mur des espaces de circulation du RDC,
- Sur le mur du vide sur hall 1,
- Sur le mur du vide sur hall 2.

## Mur des espaces de circulation du RDC



Plan RDC



Photo 1 RDC



Photo 2 RDC



Photo 3 RDC

# Mur du vide sur hall 1

Plan :

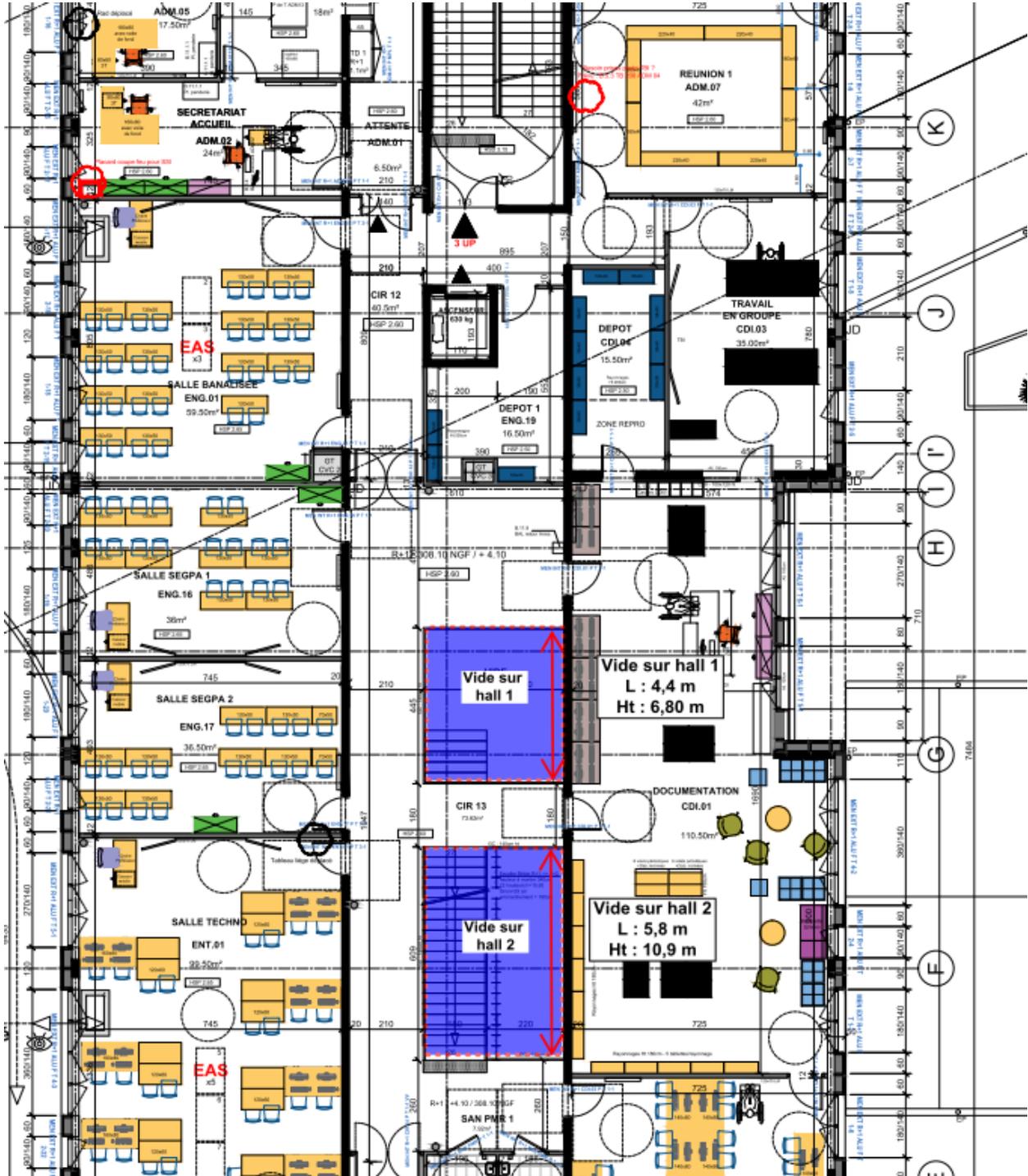




Photo du vide sur hall 1 vu du 1<sup>er</sup> étage



**Photo du vide sur hall 1 vu du 2ème étage**

**Mur du vide sur hall 2 :**



**Photo du vide sur hall 2 vu du 1er étage**



**Photo du vide sur hall 2 vu du 2ème étage**



## **Règlement et engagements :**

L'œuvre est vouée à être pérenne.

Le collège porte une démarche environnementale avec l'atteinte d'un niveau biosourcé.

Le montant alloué ne pouvant excéder **95 000 € TTC** (quatre-vingt-quinze mille euros), il est demandé aux candidats de transmettre un budget cohérent et raisonné.

La rétribution, se basant sur le budget global du projet, prendra en compte le temps de recherche et de création de l'artiste ainsi que les dépenses inhérentes à sa recherche (location ou achat de matériel, transports, achat de documentation). A noter que le versement de la rétribution nécessite l'utilisation de la plateforme CHORUS.

Les artistes devront organiser **au minimum un temps d'échange avec les élèves** afin d'apporter un éclairage pédagogique sur l'œuvre créée. Les modalités de l'échange avec les collégiens sont à définir avec l'équipe pédagogique du collège. **Il est demandé que l'échange se déroule entre janvier et juin 2026.**

### Pour la phase de candidature :

Les artistes produisent une offre dont les éléments sont les suivants :

- Une lettre de candidature
- Une déclaration administrative du candidat
- Une déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun cas d'exclusion des procédures des marchés publics
- Une note de présentation du projet (expliquant l'intérêt pour la commande)
- Un CV détaillé
- Un portfolio avec 10 références maximum

### Pour la phase d'offre finale : 3 candidats maximum

Les artistes présélectionnés produisent une offre dont les éléments sont les suivants :

#### **Une étude artistique comprenant :**

- Un rendu visuel de l'œuvre sous forme de dessin, maquette, simulation numérique.
- L'intégration de l'œuvre dans son environnement (dessin, simulation numérique...).
- Une note expliquant les intentions de l'artiste et la philosophie générale du projet.

#### **Une étude technique comprenant :**

- Un descriptif détaillé des matériaux utilisés et des dimensions envisagées.
- La méthode de fabrication et d'installation.
- Une notice et un protocole de maintenance de l'œuvre détaillant la nature et la fréquence des interventions nécessaires à son bon fonctionnement et à sa bonne conservation préventive, dont la version définitive sera remise à la livraison.
- Un calendrier prévisionnel détaillé de la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation de l'œuvre faisant apparaître les dates clés et respectant le délai indiqué.
- Une note relative à la rencontre avec les usagers (élèves et corps enseignant).

**Des éléments financiers indiquant :**

- Un acte d'engagement
- Des devis détaillés
- Une attestation de visite
- Un budget prévisionnel détaillé de la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation justifiant l'adéquation du projet avec l'enveloppe financière prévue.
- La rétribution de l'artiste et la cession de droits d'auteur.
- La répartition du montant de la rétribution entre co-traitants en cas de candidature en groupement et les devis des éventuels sous-traitants.

L'artiste devra à ce moment transmettre les factures liées aux dépenses qu'il a budgétisées lors de sa candidature.

Pour postuler, les candidats devront dûment répondre à l'Appel à Création artistique dans les temps impartis (calendrier p.6).

L'appel est ouvert à tous les artistes. Ils devront fournir une attestation URSSAF ou les statuts juridiques du groupement.